

Restauration scolaire 2023-2024

▲ DOCUMENT A CONSERVER ▲

La demi-pension est assurée par la société Elios Restauration (ELRES), désignée par le Conseil Régional d'Île de France à l'issue d'un marché public.

Restauration scolaire et Equitables.

Depuis 2016, le lycée Vincent Van Gogh applique la tarification sociale EquiTables impulsée par le Conseil régional d'Île-de-France. Par délibération CR n°23-14 du 14/02/2014, le Conseil Régional Ile-de-France a voté une réforme de la restauration scolaire dans les lycées publics franciliens avec l'adoption d'une grille tarifaire unique tenant compte du quotient familial. (Cf. document « Equitables Mode d'emploi 2023-2024 »). Vous pouvez vous renseigner sur le site internet :

<https://www.iledefrance.fr/equitables-beneficier-de-laide-regionale-pour-la-restauration-scolaire-au-lycee-public>

Pour tout renseignement, vous pouvez également appeler la Plateforme EquiTables au 0800 075 065 (numéro gratuit).

Avoir son attestation Equitables est un élément important de l'inscription : en l'absence des pièces justificatives, le repas de l'élève inscrit est fixé au montant maximal, à savoir celui de la tranche J (ticket), 4.40 €.

Quand et comment se fait l'inscription à la demi-pension ?

L'inscription à la demi-pension se fait **au plus tard jusqu'au mardi 11 juillet 2023**. Elle est valable pour toute l'année scolaire **sauf désinscription de l'élève par mail directement auprès du chef-gérant à l'adresse av045151@elior.com. Pensez à enregistrer cette adresse mail.**

Vous devez donner pour l'inscription les documents suivants :

- Fiche d'inscription à la demi-pension 2023-2024 **signée des responsables légaux et de l'élève.**
- Attestation CAF de quotient familial (Cf. document Equitables Notice QF-CAF 2023-2024).
- Pour les non-allocataires CAF, les documents complémentaires demandés (Cf. document « Equitables Mode d'emploi 2023-2024 ») : 1) votre livret de famille, 2) votre dernier avis d'imposition (avis d'impôt 2022 sur revenus 2021), 3) le justificatif des prestations familiales (allocations familiales, MSA ou autres) de moins de 3 mois.

ATTENTION : Merci de noter sur chacun des documents le nom et le prénom de l'élève concerné.

ATTENTION : L'inscription est annuelle. Même si votre enfant était demi-pensionnaire au lycée en 2022-2023, vous devez le réinscrire et fournir les documents Equitables pour cette année car le tarif 2022-2023 ne sera pas repris d'office en 2023-2024. Bien conserver bien la carte actuelle : elle sert pour toute votre scolarité au lycée.

Des dossiers en format papier seront disponibles au lycée.

Comment envoyer l'inscription et les documents Equitables ?

Vous pouvez envoyer l'inscription et les documents :

- Soit par courrier (Lycée Vincent Van Gogh, 8 Rue Jules Ferry 78410 AUBERGENVILLE, préciser sur l'enveloppe "Secrétariat intendance - DP 2023-2024"),
- Soit par mail (écrire à intendance.lyceevangogh@ac-versailles.fr, préciser dans l'objet du message "Secrétariat intendance - DP 2023-2024").
- Soit en déposant le dossier directement au lycée (préciser sur l'enveloppe "Secrétariat intendance - DP 2023-2024")

Fonctionnement du service de restauration.

Le service de restauration fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis (hors vacances scolaires et jours fériés). Tout nouvel élève arrivant au lycée et s'inscrivant au restaurant scolaire se verra remettre une carte magnétique gratuite. Tout remplacement de carte (perte, dégradation) sera facturé **au tarif de 5.00 €**, montant qui sera directement prélevé sur le compte de l'élève.

Tout élève fréquentant le restaurant scolaire doit utiliser sa carte de cantine. **Tout élève se présentant au restaurant sans sa carte et/ou avec un crédit insuffisant ne pourra passer qu'à la fin du service.**

Le chef-gérant peut être contacté à l'adresse suivante : av045151@elior.com.

Tarif du service de restauration.

Le prix du repas varie pour les élèves inscrits en fonction du quotient familial (entre 0.50 € et 4.40 €, ticket, en 2023-2024).

Vous pouvez vérifier par l'onglet ELIOR présent sur le site internet du lycée (dont les codes d'accès vous seront transmis au plus tard la troisième semaine de la restauration scolaire) le montant EquiTables qui vous est appliqué. **ATTENTION : en cas d'erreur sur le quotient familial, celui-ci ne peut être modifié rétroactivement que jusqu'au 1^{er} du mois où l'erreur a été constatée** (ex : si un élève déjeune depuis le 5 septembre à la restauration scolaire et qu'une erreur sur le tarif est constatée le 10 octobre, la correction sera effectuée rétroactivement à partir du 1^{er} octobre, et non à partir du 5 septembre). **ATTENTION : pour les parents dont l'enfant était déjà demi-pensionnaire en 2022-2023, les identifiants d'accès à votre compte Elio restent identiques pour 2023-2024.**

Les cartes ne permettent qu'un passage unique.

Les élèves non-inscrits (et ne bénéficiant donc pas de la tarification EquiTables) souhaitant déjeuner **ponctuellement doivent préalablement acheter un ticket au chef-gérant**. Pour ne pas gêner le service, **l'achat de ticket n'est pas possible durant le service**. Le prix du ticket est celui de la tranche Equitables la plus élevée, soit la tranche J.

Mode de Règlement

Les familles veillent à recharger régulièrement le compte de l'élève :

o En ligne sur l'onglet ELIOR présent sur le site internet du lycée (les codes d'accès vous seront transmis au plus tard la troisième semaine de la restauration scolaire). **En payant en ligne, vous vous assurez de bien créditer la carte de votre enfant. Merci donc de privilégier ce mode de paiement.**

o Sous forme de chèque libellé à l'ordre "ELRES". Une boîte aux lettres prévues à cette effet est disponible vers les distributeurs de plateaux (attention : le chèque ne sera pas pris en compte pour le passage à la cantine le jour de son dépôt).

o En espèces : au bureau du chef-gérant d'ELRES (à éviter le plus possible, très déconseillé).

Dès les deux premières semaines de fonctionnement de la demi-pension, merci de créditer votre compte.

Le chef-gérant pourra relancer les familles dès lors que le compte est en débit.

Fonds social lycéen.

Les familles le souhaitant peuvent demander auprès du lycée une aide pour la demi-pension. La demande exige l'établissement d'un dossier par la famille. Les fonds alloués sont versés directement auprès de la cantine. **Les campagnes des fonds sociaux seront annoncées sur l'ENT.**

A Aubergenville, le 14/06/2022,

Le Proviseur,



M. Viollet.

